



CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

1. Organisme de formation :

Inspire Nation

Branche formation : Inspire Academy

25 Allée du Moura

64200 Biarritz

SIRET : 848 044 889 00014

N° de déclaration : 75640463864

SASU INSPIRE NATION

2. L'élève :

Élève :

Email :

Téléphone :

Dossier CPF :

Est conclue la convention suivante :

Article 1

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

1. Intitulé :
2. La catégorie de l'action de formation : Formation en langue étrangère.
3. Nature de l'action : formation professionnelle en langue étrangère.
4. Dates : du 03/02/2026 au 03/02/2026 .
5. Durée : heures.
6. Lieu : .
7. Modalités : Présentiel.
8. Justificatifs : attestation de présence et de formation.



9. Effectif : .

Article 2

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter :

Frais de formation : € TTC.

TVA : 0 euro.

Total général : € TTC.

Frais de déplacement : 0 euro.

Contribution publique : 0 euro.

Article 3

Clause de dédit :

Les parties peuvent prévoir des obligations financières en cas d'inexécution.

Clause de paiement et d'annulation :

Tarif complet : € TTC.

Paiement CPF par subrogation.

Annulation à prévenir 24h à l'avance.

Article 4

La présente convention prend effet à compter de sa signature.

Fait à Biarritz

Le 03/02/2026

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation :

The Inspire Academy

Maryam IGRAM

Directrice

Maryam IGRAM

SASU INSPIRE NATION
The Inspire Academy - Ambition Coaching
64200 BIARRITZ
www.inspireacademy.fr
Siret : 848 054 889 00014 - APE 8559B
TVA: FR58 848 044 889